

Étude économique de la Finlande, 2006

Quels sont les principaux enjeux ?

Quelles sont les perspectives macroéconomiques à court terme ?

Comment la politique fiscale devra-t-elle répondre au défi du vieillissement de la population ?

La nouvelle réforme des pensions réussira-t-elle ?

Comment faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées ?

Quelles sont les autres mesures à prendre pour rendre le marché du travail plus performant ?

À quoi faut-il s'attendre sur le marché du logement ?

Comment améliorer la politique du logement ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

L'Observateur ocde

Résumé

La croissance en Finlande a été parmi les plus fortes de l'OCDE, s'appuyant sur une solide performance en matière d'innovation et des niveaux d'instruction élevés.

Le taux de chômage, à 8 % actuellement, est tombé en dessous de la moyenne de la zone euro, les taux d'emploi, en particulier parmi les travailleurs âgés, augmentent rapidement, le taux d'inflation est l'un des plus bas des pays de l'OCDE et l'excédent des administrations publiques est appréciable.

Il reste pourtant une marge d'amélioration considérable puisque le PIB par habitant ne s'écarte guère du niveau médian de l'OCDE.

Cela tient principalement à une certaine atonie de la productivité dans le secteur abrité, notamment dans la fourniture de services publics, et à une sous-utilisation des ressources de main-d'œuvre, surtout au niveau des jeunes et des travailleurs âgés.

Le vieillissement de la population, imminent et très marqué, pourrait fragiliser à la fois les perspectives de croissance et la viabilité budgétaire. Aussi les autorités devront-elles s'atteler aux tâches suivantes :

- **Assurer la viabilité des finances publiques.** Il faudra pour cela : i) maintenir un confortable excédent budgétaire pendant le reste de la présente décennie ; ii) supprimer progressivement les régimes de retraite anticipée ; et iii) améliorer l'efficacité dans les services publics, rendre payants davantage de services et faire davantage appel au secteur privé comme prestataire, tout cela en respectant les objectifs d'équité. L'objectif à moyen terme doit être de réduire davantage les coïns fiscaux élevés sur le travail, en dépit des pressions que le vieillissement exercera sur les dépenses.

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique de la Finlande pour 2006. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

- **Renforcer l'emploi.** L'allègement de la fiscalité, surtout sur le travail, est un moyen d'accroître l'offre de main-d'œuvre et d'atteindre l'ambitieux objectif à moyen terme du gouvernement en matière d'emploi.

Cela ne suffira cependant pas. Le système de prélèvements fiscaux et de transferts sociaux crée du chômage et des pièges de la pauvreté et il faudrait mieux cibler les politiques actives du marché du travail sur les groupes les plus vulnérables.

De plus, les accords salariaux centraux, s'ils servent bien le pays en ce sens qu'ils brident la hausse des salaires, compriment la distribution des gains, ce qui étouffe la demande de main-d'œuvre peu qualifiée.

Avec la forte création d'emplois observée récemment, il est probable que l'objectif à court terme qui consiste à créer 100 000 emplois au cours de la présente période électorale, pourra être atteint. Il faudra néanmoins procéder à une nouvelle réforme si l'on veut atteindre l'objectif à moyen terme plus ambitieux, à savoir un taux d'emploi de 75 %.

- **Stimuler la productivité et accroître la résistance de l'économie.** L'important coup de fouet que les produits des technologies de l'information et des communications (TIC) ont donné à la productivité va sans doute s'estomper, et il faudra mettre davantage l'accent sur l'utilisation des TIC dans les autres secteurs de l'économie, en particulier dans les services tant privés que publics.

Il faudra prendre des mesures pour intensifier la concurrence dans les secteurs de services, notamment dans le secteur public. Le marché du logement a été très instable dans le passé, même si, pour le moment, les prix semblent proches des fondamentaux.

Cependant, la hausse des prix des logements s'accélère et la demande de crédit est forte. C'est le moment de lancer des réformes afin de prévenir les risques qui, dans l'avenir, pourraient émaner du marché du logement.

Une réduction du soutien en faveur du logement social, qui, actuellement, va au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs d'équité, renforcerait la mobilité sur le marché du travail et permettrait d'économiser des ressources publiques.

Il est indispensable de mettre en œuvre un ensemble complet de réformes afin de faire face à ces enjeux et de maintenir une vigoureuse expansion. ■

Quels sont les principaux enjeux ?

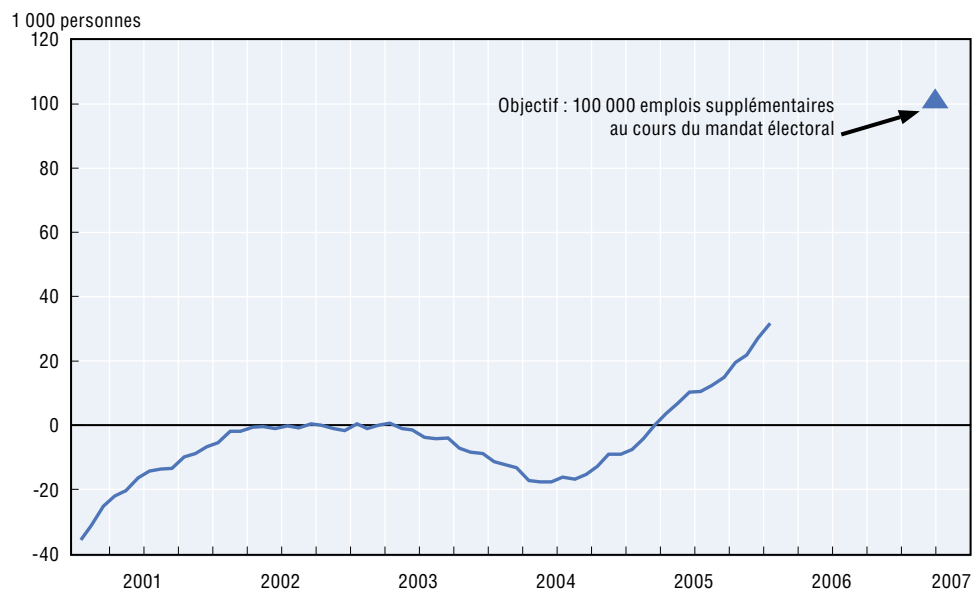
Au cours de la décennie écoulée, la Finlande a affiché l'un des taux de croissance les plus élevés de l'OCDE. Le pays se classe aussi parmi les meilleurs en matière d'innovation et de niveaux d'instruction, deux moteurs de la productivité.

Le changement de siècle a toutefois été marqué par un ralentissement sensible de l'expansion ; la contribution du secteur des TIC à la productivité globale a été nettement moins forte et la progression du taux d'emploi a été faible, encore que le taux d'emploi des travailleurs âgés, situé à un faible niveau au départ, ait augmenté rapidement.

Par ailleurs, la croissance du revenu pourrait s'affaiblir encore car, au cours des 25 prochaines années, le vieillissement de la population sera parmi les plus rapides de l'OCDE ; le nombre d'actifs par bénéficiaire de prestations sociales, notamment les indemnités de chômage et toutes les formes de pensions, pourrait revenir de 1.7 aujourd'hui à environ 1.0 en 2030 si les taux d'emploi et de dépendance à l'égard des prestations sociales par âge restent à leurs niveaux actuels.

Les principales tâches auxquelles les autorités seront confrontées consisteront à soutenir la progression du niveau de vie en renforçant la productivité, surtout dans le secteur abrité et dans les services publics, en réalisant les objectifs ambitieux du gouvernement en matière d'emploi ainsi qu'en assurant la viabilité budgétaire et en limitant l'alourdissement futur de la fiscalité, surtout sur le travail. ■

Graphique 1.
PROGRÈS ACCOMPLI RÉCEMMENT EN REGARD DE L'OBJECTIF EMPLOI
Variation de l'emploi¹
par rapport à mars 2003²



1. L'emploi est mesuré par la moyenne des 12 derniers mois afin d'éliminer les effets saisonniers.
2. La dernière élection générale a eu lieu en mars 2003 et la durée d'un mandat électoral est de 4 ans maximum.

Source : Statistics Finland.

Quelles sont les perspectives macroéconomiques à court terme ?

En 2006, la croissance sera probablement supérieure à 3 %, ce qui, selon les estimations de l'OCDE, portera la production bien au-delà de son potentiel, pour la première fois depuis la récession mondiale de 2000. Le taux de croissance pour cette année reflète en partie un rebondissement de l'économie après un conflit social dans l'industrie papetière, qui a coïncidé avec un flottement passager dans l'industrie électronique au premier semestre de 2005, encore qu'avec la vigoureuse reprise de la production au second semestre, la croissance en 2005 se soit établie quand même à 2 %.

La progression de l'emploi s'est ravivée de façon surprenante tout au long de 2005, augmentant les chances pour le gouvernement, si elle se poursuit à ce rythme, d'atteindre son objectif de création de 100 000 emplois au cours de la période électorale. L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé, se situe actuellement autour de 1 %, le taux le plus bas de la zone euro, et reflète essentiellement la flambée des prix de l'énergie.

La hausse des prix à l'importation des produits autres que le pétrole, surtout ceux des biens intermédiaires, ainsi que les pressions de la demande, vont sans doute prochainement entraîner l'inflation à la hausse ; cependant, l'accord salarial central en vigueur jusqu'au milieu de 2007 empêchera toute répercussion de l'accélération des prix sur les salaires et maintiendra ainsi l'inflation à moins de 2 %. ■

Comment la politique fiscale devra-t-elle répondre au défi du vieillissement de la population ?

L'excédent des administrations publiques, de l'ordre de 2½ pour cent du PIB en 2005, est de loin le plus important de la zone euro, même s'il est dû entièrement aux organismes de retraite, alors que les soldes financiers réunis de l'administration centrale et des communes sont à peu près en équilibre.

Le solde global de l'administration centrale et des communes, en chiffres corrigés des influences conjoncturelles, devrait rester excédentaire pendant le reste de la présente décennie. Les administrations publiques afficheraient ainsi un excédent de 3-3½ pour cent du PIB. Maintenir un excédent public de cet ampleur, même si cela est souhaitable afin de se préparer à faire face à la pression qu'exercera le vieillissement démographique imminent, ne sera pas chose facile en raison des allègements d'impôt sur le revenu d'activité promis par les autorités et des fortes pressions sur les dépenses des communes.

Avec le raffermissement de la reprise, une stimulation budgétaire supplémentaire n'est nullement nécessaire d'un point de vue macroéconomique, et de nouvelles réductions d'impôt sur le travail devront s'accompagner de compressions de dépenses ou de réformes de la structure de la fiscalité qui soient neutres pour les recettes publiques. De surcroît, étant donné les mesures prises par le passé, la marge restante pour des allègements fiscaux semble quasi inexistante.

Face au rapide vieillissement de la population, il est indispensable de rééquilibrer la prestation de services publique et privée pour répondre à une demande grandissante. Si elles ne sont pas bien gérées, les pressions actuelles sur les dépenses pourraient forcer les communes à continuer d'alourdir leurs impôts sur le revenu, neutralisant ainsi les allègements accordés par l'administration centrale.

L'efficacité des soins de santé et des services sociaux par rapport à leur coût revêt une importance stratégique du fait de l'accroissement prévisible de la demande dont ils font l'objet. Il est possible de rehausser l'efficacité de la fourniture de soins de santé, qui relève principalement de la compétence communale, comme en témoigne l'ample variation des coûts des services hospitaliers.

Le gouvernement a lancé un ambitieux programme de réforme de la structure des collectivités locales en vue d'améliorer l'efficacité des services municipaux par rapport à leur coût. Il importe de mettre en œuvre ce programme avec détermination.

La réduction ou l'élimination de la part des recettes de l'impôt sur les sociétés qui revient aux communes améliorerait aussi la maîtrise des finances publiques globales en atténuant l'impact des fluctuations conjoncturelles des recettes municipales, qui, par phénomène de cliquet, ont tendance à faire monter les dépenses.

Il serait non seulement plus équitable mais aussi plus efficient de faire payer des droits de scolarité dans l'enseignement supérieur à tous les étudiants tout en développant le système de prêts (peut-être avec des remboursements calculés en fonction du revenu). Des droits de scolarité plus élevés rendraient les étudiants plus attentifs à la qualité de l'enseignement et aux matières proposées, ce qui se répercuterait sur l'offre. ■

La nouvelle réforme des pensions réussira-t-elle ?

Une réalisation majeure a été le lancement, au début de 2005, d'une vaste réforme des pensions comportant un ensemble complexe de mesures qui a recueilli un large consensus national. Le gouvernement compte sur cette réforme pour contribuer grandement à allonger la vie professionnelle de deux-trois ans en améliorant les incitations à travailler plus longtemps, surtout grâce à des taux plus élevés d'accumulation des droits pour les travailleurs âgés (63-67 ans) et au déplafonnement du montant maximal de la pension.

Si les mesures de réforme se caractérisent par de nombreuses innovations, notamment l'adaptation des pensions à l'allongement de l'espérance de vie, elles présentent aussi un certain nombre de caractéristiques qui alourdissent inutilement les coûts futurs des pensions. En effet, même si la réforme améliore la viabilité financière du système de pensions, on estime encore que les taux de cotisation pour le secteur privé – qui sont déjà très élevés par rapport à ceux des autres pays – devront augmenter de 6 points d'ici à 2030. Les mesures prises récemment en vue d'accroître le rendement des fonds de pension atténueront probablement cette pression de 1 à 2 points, mais cela ne suffira pas. Il n'est guère envisageable, on le comprend, de revenir sur cette question aussitôt après une réforme majeure, mais en mettant en œuvre bon nombre des changements plus rapidement au lieu de les échelonner dans le temps, on pourrait réduire le coût des pensions.

Par ailleurs, certains éléments de la réforme – en particulier l'accumulation de droits à pension durant les périodes de non-emploi (pendant les études, par exemple) et le taux plus élevé d'accumulation à partir de 53 ans – compensé en partie seulement par un taux de cotisation plus élevé des salariés de cette tranche d'âge – sont coûteux et n'ont guère d'intérêt économique. Il conviendrait de revoir ces questions.

Le plus urgent, si l'on veut que la réforme des pensions de retraite encourage un allongement de la vie active, devrait être de trouver d'autres formules d'accès à la retraite anticipée. À l'heure actuelle, près de 7 nouveaux retraités sur 10 bénéficient de prestations de chômage ou d'invalidité au moment de leur départ en préretraite. D'après ce qu'on a pu observer dans différents pays, il semble que, si ce mode d'accès à la retraite anticipée est maintenu, il nuira à l'efficacité des incitations accrues à travailler plus longtemps qu'offre la réforme des pensions.

De fait, l'expérience acquise par la Finlande au cours de la dernière décennie, lorsque la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés était parmi les plus rapides de la zone OCDE, montre l'importance d'une limitation de l'accès à la retraite anticipée.

La réforme actuelle prévoit un report de 55 à 57 ans de l'âge auquel il est possible de passer par le chômage (la « filière du chômage ») pour accéder à la préretraite, mais l'objectif devrait être beaucoup plus ambitieux encore : les indemnités de chômage et d'invalidité devraient être recentrées sur leur fonction d'origine. La filière du chômage a été déplacée du système de retraite à l'assurance chômage. Il faudrait appliquer les principes normaux d'activation ou, mieux encore, supprimer progressivement ce dispositif. ■

Comment faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées ?

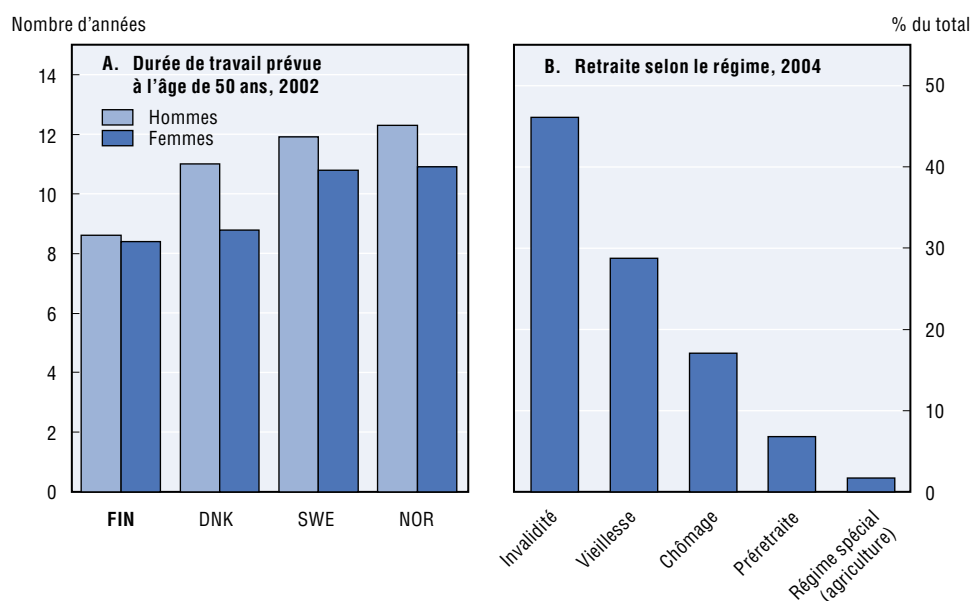
La proportion de la population qui est inactive et qui bénéficie de prestations d'invalidité est l'une des plus élevées de la zone OCDE, près de la moitié des nouveaux retraités touchant une pension d'invalidité au moment de leur départ.

Même si la « pension de retraite anticipée à titre individuel » qui existait auparavant a été abolie, la réforme permet toujours que des « facteurs sociaux » (et non simplement des raisons médicales) aient davantage de poids, après 60 ans, dans l'évaluation de l'admissibilité à une pension d'invalidité.

Les préoccupations suscitées par ce changement sont d'autant plus vives qu'il apparaît que, dans les années 90, les bénéficiaires passaient du régime de chômage au régime d'invalidité et vice versa pour accéder à la retraite anticipée, selon la facilité relative d'utilisation de chacune de ces voies d'accès.

L'admission au bénéfice d'une pension d'invalidité devrait être évaluée exclusivement en fonction de critères médicaux, et en premier lieu par un médecin indépendant et non par un praticien du choix du demandeur.

Graphique 2.
DURÉE DE TRAVAIL PRÉVUE ET RETRAITES PAR RÉGIME



Source : Hytti, H. et I. Nio (2006), "The Finnish Employment and Income Security Models in a Nordic Comparison", *Social Security and Health Research Working Papers*, The Social Insurance Institution, Finland (à paraître) ; Eurostat ; Finnish Centre for Pensions, *Statistical Yearbook of Pensioners in Finland – 2004*.

Une fois qu'une personne bénéficie d'une pension d'invalidité, il est peu probable qu'elle reprenne une activité. Tandis que le taux d'activation parmi les chômeurs en invalidité est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des chômeurs, le nombre de personnes invalides qui sont classées comme « demandeurs d'emploi » et donc considérées comme pouvant bénéficier de mesures actives de soutien sur le marché du travail représente une faible proportion du nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité et ce, en dépit du fait qu'une forte proportion de personnes qui partent en retraite alors qu'elles ont une pension d'invalidité souffrent d'affections moins graves (comme un mal de dos et des problèmes de santé mentale moins sérieux).

Cela pourrait signifier non seulement que, avec un traitement médical approprié, ces personnes peuvent travailler, mais aussi que le travail pourrait contribuer à améliorer leur santé. La proportion élevée et croissante de personnes prenant leur retraite alors qu'elles bénéficient d'une pension d'invalidité pour des raisons de santé mentale soulève des questions plus générales de bien-être puisque le nombre de décès attribués à des problèmes de santé mentale (notamment le suicide) est proportionnellement beaucoup plus élevé que dans n'importe quel autre pays de l'OCDE.

Il apparaît aussi que ceux qui souffrent d'affections mentales, contre toute attente, n'ont guère recours aux traitements disponibles, bien que ces derniers soient généralement réputés efficaces, qu'ils soient prescrits gratuitement et que l'offre en soit suffisante.

Dans ces conditions, il pourrait être fort avantageux, tant d'un point de vue économique que du point de vue plus général du bien-être, de remettre au travail les personnes bénéficiant de prestations d'invalidité en adoptant une stratégie similaire à celle expérimentée avec succès au Royaume-Uni.

Dans le programme « Passerelles vers l'emploi » (*Pathways to Work*) du Royaume-Uni, la participation à des entretiens et à une formation professionnels ou à des activités destinées à aider la personne à mieux gérer sa santé est obligatoire pour tous, à l'exception de ceux qui souffrent d'invalidité grave. En outre, un crédit de retour au travail est accordé à ceux qui prennent un emploi. ■

Quelles sont les autres mesures à prendre pour rendre le marché du travail plus performant ?

Il existe d'amples possibilités de rehausser le taux d'emploi des jeunes. Une mesure importante, reconnue par le gouvernement, consiste à accélérer le passage des études au travail en réduisant la durée des études (qui est parmi les plus longues de la zone OCDE), à simplifier les procédures d'admission dans les universités lesquelles contribuent à retarder l'entrée dans l'enseignement supérieur, et en faisant du diplôme de licence (« bachelor »), qui s'obtient en 3 ans, une solution d'études plus attrayante.

On pourrait peut-être aussi renforcer les liens entre le système éducatif et le marché du travail en augmentant les possibilités de stages pratiques prévues dans les programmes d'enseignement.

Les conventions collectives centralisées ont sans doute été à l'origine de la modération globale des salaires, mais cela s'est fait au prix d'une réduction de la flexibilité des salaires relatifs.

La compression des salaires, surtout au bas de l'échelle, est forte en raison des niveaux élevés de salaire minimum. Par conséquent, l'emploi dans les industries demandant peu de qualifications est faible et le chômage y est particulièrement virulent.

La flexibilité régionale des salaires est aussi limitée malgré des disparités importantes et grandissantes des taux d'emploi selon les régions.

Traditionnellement, l'État intervient dans les négociations salariales centralisées, subordonnant souvent des allègements d'impôt au résultat des discussions.

Même si l'on peut s'interroger sur les avantages de cette intervention, les autorités devraient utiliser tout levier à leur disposition (comme les réductions d'impôt) pour promouvoir une plus grande flexibilité des salaires dans les futurs accords centraux.

Pour ce faire, il pourrait peut-être se servir davantage de la « part syndicale », système qui offre aux employeurs et aux syndicats une plus grande souplesse dans l'allocation à l'échelon local d'une fraction de la hausse des salaires convenue à l'échelon central.

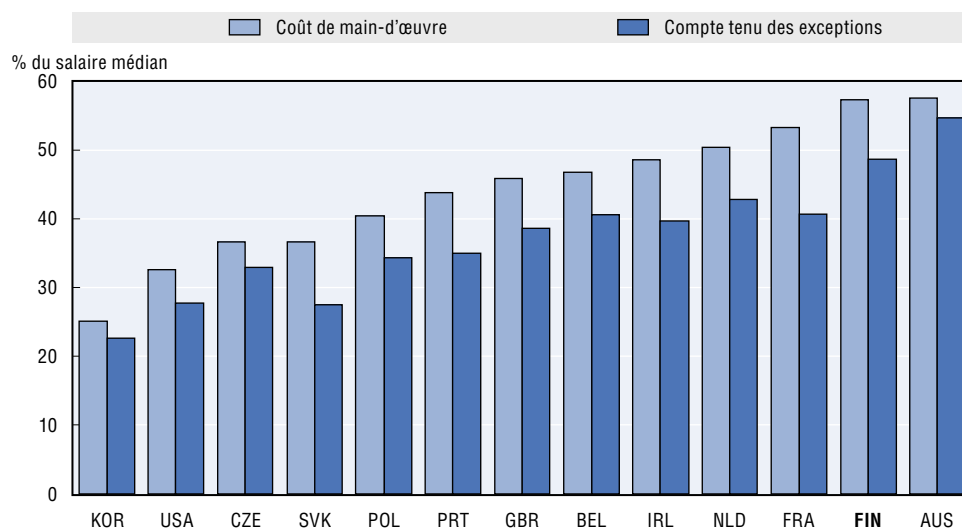
Par ailleurs, il faudrait faciliter le recours à des clauses de non-application des conventions salariales qui permettent, dans le cadre des accords salariaux locaux, de fixer des salaires moins élevés que ceux prévus par l'accord central si les employeurs et les salariés sont d'accord.

Afin de renforcer l'emploi des jeunes et des travailleurs peu qualifiés, on pourrait mieux différencier les salaires minimums, déterminés dans le cadre des conventions collectives, selon l'âge et les qualifications.

Il faudrait qu'à l'avenir, les accords salariaux centraux évitent d'incorporer des clauses autorisant des relèvements de salaire supplémentaires lorsque la hausse de l'IPC dépasse un certain seuil car ces clauses risquent d'amplifier les conséquences d'un choc défavorable du côté de l'offre, tel qu'un choc pétrolier.

Graphique 3.

COÛT DE MAIN-D'ŒUVRE MINIMUM DES JEUNES TRAVAILLEURS ET APPRENTIS¹, 2004



1. Le coût de main-d'œuvre est la somme du salaire et des cotisations sociales patronales correspondantes pour un travailleur célibataire. Le coût minimum pour les jeunes travailleurs tient compte des exceptions en fonction de l'âge ou du contrat.

Source : OCDE, bases de données du salaire minimum et des impôts sur les salaires.

Après avoir diminué pendant quelques années, le nombre de chômeurs de longue durée est reparti à la hausse en 2004 et cela a duré pendant la majeure partie de 2005.

L'objectif du gouvernement est de porter le taux d'activation des programmes de politiques actives du marché du travail (PAMT) à 30 % à la fin de 2007, contre 23 % actuellement, ce qui se traduirait par une augmentation d'environ 35 000 du nombre de participants.

S'il est possible d'améliorer le dosage des PAMT en privilégiant celles qui sont les plus efficaces pour offrir davantage de subventions salariales dans le secteur privé et moins dans le secteur public, il est difficile de dire, sur la base des évaluations actuelles, si une expansion de ces programmes aura un effet important sur l'emploi régulier.

Il faudrait aussi cibler plus précisément les PAMT sur les travailleurs âgés. La multiplication, récente et à venir, des bureaux du service public de l'emploi (SPE) constitue une bonne initiative si cela conduit à mettre davantage l'accent sur l'aide à la recherche d'emploi, à offrir des services de conseil et à rendre obligatoire la participation à certains programmes après une période de recherche d'emploi.

Il faudrait suivre les résultats des SPE à cet égard. Une faiblesse particulière des PAMT actuelles tient au faible taux de couverture des travailleurs âgés, alors même que le gouvernement s'est donné pour objectif d'encourager les travailleurs âgés qui sont au chômage depuis 2000 ou à une date ultérieure à prendre un emploi régulier en leur offrant une formation ou des stages de réinsertion.

Il faudrait aussi renforcer l'activation des personnes bénéficiaires de régimes d'invalidité. De surcroît, les taux marginaux effectifs d'imposition lors du passage du chômage à l'emploi sont élevés par rapport à ceux des autres pays. Il faudrait les réduire en rendant dégressives les indemnités de chômage pour les chômeurs de longue durée, lesquelles sont actuellement parmi les plus généreuses de l'OCDE, à moins que l'on ne fasse respecter plus strictement l'obligation de participer à des PAMT. ■

À quoi faut-il s'attendre sur le marché du logement ?

Bien qu'il n'y ait aucun signe d'instabilité macroéconomique imminente émanant du marché du logement, ce dernier a toujours été parmi les plus instables de l'OCDE.

Même si le niveau d'endettement des ménages est actuellement peu élevé par rapport à celui des autres pays, il s'est accru rapidement ces dernières années, et la grande majorité des prêts hypothécaires est financée à taux variables à court terme, de sorte que le revenu disponible des ménages est vulnérable aux fluctuations des taux d'intérêt.

L'État offre actuellement un système de garantie des prêts hypothécaires, qui, en 2004, couvrait le quart de l'ensemble des nouveaux crédits hypothécaires.

Il faudrait réfléchir à la possibilité de supprimer progressivement ou de mieux cibler ce dispositif de façon que les acquéreurs de logements restent conscients des risques.

S'il est vrai que la déductibilité limitée des paiements d'intérêts hypothécaires est censée faciliter l'accession à la propriété, l'effet est probablement capitalisé sous forme de prix plus élevés des logements, et il peut aussi ajouter à l'instabilité du marché du logement.

Par ailleurs, étant donné que le revenu locatif imputé ainsi que les plus-values de la propriété ne sont pas imposés, et que de surcroît l'impôt sur la propriété est relativement peu élevé, la déductibilité des paiements d'intérêts hypothécaires favorise la propriété du logement par rapport aux autres formes d'investissement.

Le gouvernement devrait par conséquent profiter du niveau actuellement bas des taux d'intérêt pour commencer à réduire la déductibilité des paiements d'intérêts hypothécaires, éventuellement dans le cadre d'une réforme plus générale de la politique du logement et de la fiscalité dans ce domaine. ■

Comment améliorer la politique du logement ?

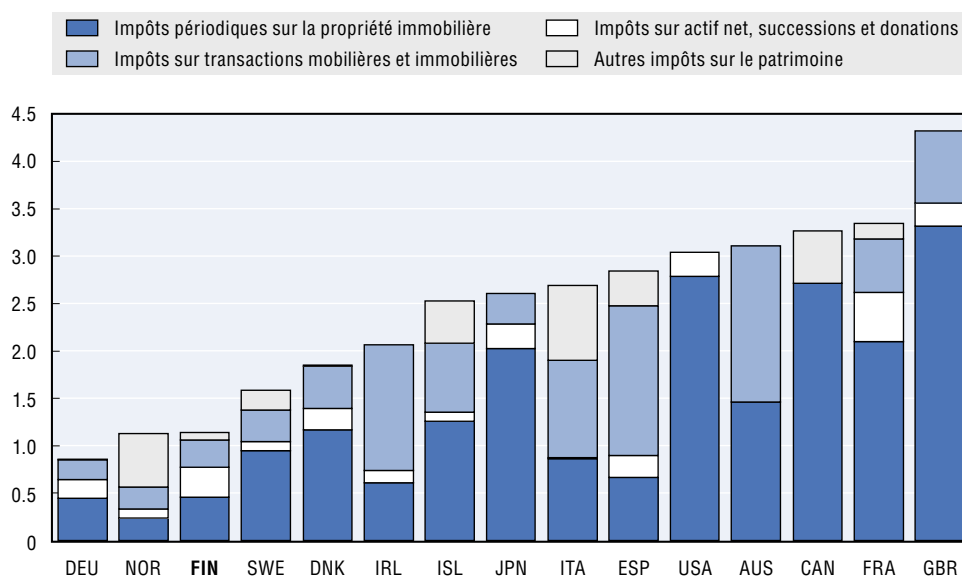
La pénurie de terrains à bâtir dans les régions en rapide expansion s'explique peut-être en partie par les contre-incitations à l'offre municipale de terrains pour la construction de logements puisque les communes sont responsables du financement de l'infrastructure et des services nécessaires dans les zones urbaines pour soutenir la croissance démographique, ce qui représente une lourde dépense.

Un moyen d'encourager les communes à offrir davantage de terrains à bâtir serait de promouvoir l'utilisation de l'impôt sur la propriété comme source de recettes fiscales et d'étendre l'assiette de l'impôt aux terrains non mis en valeur, qui ne sont pas taxés actuellement.

Il faudrait alors assouplir davantage le plafonnement des taux de la taxe municipale sur la propriété immobilière. Cela pourrait avoir pour avantage supplémentaire de déplacer la charge de la fiscalité du travail vers la propriété, les taxes foncières étant actuellement faibles en comparaison des autres pays.

Afin de renforcer encore les incitations pour les communes, les recettes de la taxe sur la propriété immobilière pourraient être exonérées du système de péréquation budgétaire.

Graphique 4.
L'IMPÔT SUR LA PROPRIÉTÉ EST FAIBLE
En pourcentage du PIB, 2004¹



1. 2003 pour l'Australie.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques*, 1965-2004, éd. 2005.

Les incitations pourraient aussi être renforcées en autorisant les municipalités à taxer les plus-values réalisées sur les terrains offerts pour la construction de logements ou en rendant plus effective l'utilisation de la possibilité qu'elles ont de faire usage de leur droit de préemption pour acquérir des terrains et de faire financer l'infrastructure nouvelle par les promoteurs immobiliers.

Un autre facteur qui limite l'offre de logements neufs est la longueur et la pesanteur des procédures de planification.

En particulier, il existe de multiples possibilités d'appel des décisions concernant les permis de construire et les plans locaux. Les demandeurs et des tierces parties ont le droit de contester les décisions devant le tribunal administratif régional et la cour suprême, et la durée moyenne des procédures est relativement longue.

Il faudrait réduire les multiples possibilités d'appel des décisions relatives aux permis de construire et aux plans locaux sans entraver le bon déroulement de la planification.

Près de trois quarts de la population finlandaise ont droit à des programmes de logement social et même des personnes disposant de revenus assez élevés occupent des logements subventionnés par l'État.

La limitation de l'accès au logement social permettrait d'économiser des fonds publics et n'aurait sans doute guère de conséquences pour les objectifs sociaux, tout en stimulant le secteur locatif privé.

Le système d'allocations logement devrait aussi être réformé. Le montant de l'allocation devrait être fonction du loyer moyen dans la région, et non du loyer effectivement payé, ce qui réduirait le coût du programme et permettrait aux ménages de choisir la qualité et le prix de leur logement. ■

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter :

M. David Turner : tél. : +33 1 45 24 87 15 (david.turner@oecd.org),

Ms. Åsa Johansson : tél. : +33 1 45 24 87 80 (asa.johansson@oecd.org),

Ms. Laura Vartia : tél. : +33 1 45 24 94 72 (laura.vartia@oecd.org).

Références



Études économiques : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.ocdelibrairie.org.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco.

Perspectives économiques n° 78, décembre 2005. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/Economic_Outlook.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecdmexico.org.mx

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.